

## M. de Clermont : "La commission sur les sectes risque de créer des troubles"

L'audition du chef du bureau des cultes au ministère de l'intérieur par la commission d'enquête parlementaire sur les sectes a été l'occasion d'un échange très vif ("Le Monde" du 20 octobre).

**L'administration considère que les Témoins de Jéhovah peuvent être reconnus comme associations cultuelles, ce que récuse les parlementaires. Qu'en pensez-vous ?**

J'ai été très heureux qu'un représentant de l'administration rappelle ce que disent la loi et la jurisprudence. Je le déclare d'autant plus volontiers que je n'ai aucun intérêt à défendre les Témoins de Jéhovah, qui ne sont pas protestants. C'est un culte légitime, ce qui a été acté par des décisions de justice. Le rappel de la loi par le chef du bureau des cultes, Didier Leschi, était d'autant plus nécessaire qu'on assiste à une véritable focalisation de la commission d'enquête parlementaire contre les Témoins de Jéhovah et contre les protestants évangéliques.

**Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer cela ?**

J'ai entre les mains un questionnaire (dont Le Monde a eu copie > diffusé par le directeur de l'agence régionale d'hospitalisation de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse auprès des directeurs d'hôpitaux les invitant à recenser les "dérives", "refus de transfusion", "troubles à l'ordre public", "refus de scolarisation" imputables aux "Témoins de Jéhovah", au "monde protestant" et "monde musulman", tous trois nommément cités, contrairement aux autres cultes ! Ce questionnaire devait servir de base aux travaux de la commission d'enquête parlementaire. Je viens de protester auprès du ministre de la santé et du préfet de région. Je trouve cela discriminatoire. Nous sommes sur une pente très dangereuse. Une commission parlementaire comme celle-là risque de créer des troubles plus grands que ceux contre lesquels elle prétend lutter. A l'issue de l'audition de Didier Leschi, des parlementaires sont intervenus auprès du ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy. Le député (UMP, Somme) Alain Gest a déclaré que "ces déclarations ne resteraient pas sans lendemain". Cela me scandalise. Le chef du bureau des cultes était dans son rôle en disant le droit. En tant que président de la Fédération protestante, j'attends du ministère de l'intérieur qu'il défende les cultes le jour où leurs droits sont remis en cause. Je m'étonne que personne n'ait réagi lorsqu'une salle du culte des Témoins de Jéhovah a été incendiée, vendredi 20 octobre, à Villefranche-sur-Saône (Rhône). Jean-Pierre Machelon, auteur d'un rapport sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics, a été entendu par la commission parlementaire, mardi 24 octobre. Le député Jacques Myard (UMP, Yvelines) lui a demandé s'il était "très proche d'associations religieuses à forte connotation de foi". Que vous inspire cette question ? Il a répondu : "Je ne suis pas dans un confessionnal." A sa place, j'aurais dit : "Cela ne vous regarde pas !" Ce n'est pas pour son appartenance confessionnelle que le professeur Machelon a été choisi comme président de la commission qui a porté son nom. C'est en tant que professeur des universités, ayant les compétences nécessaires pour réfléchir sur ces sujets.

**Que pensez-vous des Témoins de Jéhovah ?**

Je les ai rencontrés très souvent dans l'exercice de mes fonctions. J'avais un collègue pasteur qui les recevait patiemment pendant une heure et demie en contredisant toutes leurs affirmations apocalyptiques. Il disait : c'est toujours autant de temps qu'ils ne consacreront pas à débiter leur boniment à d'autres ! Je ne suis pas loin de penser la même chose. Je crois vraiment que leur construction religieuse ne tient pas la route. Du point de vue de l'ordre public, deux questions les ont mis en difficulté. D'une part, leur refus du service militaire, pour lequel j'ai le plus profond respect. D'autre part, leur rejet de la transfusion sanguine. Dans ce domaine, je pense que leur argumentation biblique ne tient pas la route, et qu'elle est même dangereuse. Si l'on se place du côté des lois, c'est un problème qui est réglé. Légalement, des adultes peuvent refuser d'être transfusés. Pour ce qui est des enfants, les médecins peuvent effectuer une transfusion contre le consentement des parents si la vie de

l'enfant est en jeu. On peut être en désaccord profond avec les Témoins de Jéhovah, comme c'est mon cas, sans pour autant les diaboliser.